

LA NATION

JOURNAL CANADIEN POUR LE PEUPLE CANADIEN

Bureau à Saint-Jérôme : Rue Labelle.

HEBDOMADAIRE.

Bureau à Saint-Jérôme : Rue Labelle.

SAINT-JEROME, SAMEDI, 11 JANVIER 1908.

AVIS IMPORTANT!

Nous tenons à avertir nos clients et abonnés que toutes les affaires concernant l'administration du journal doivent se faire à notre bureau à Saint-Jérôme.

Les remises d'abonnements, annonces, impressions, etc., doivent être adressées exclusivement à "LA NATION, Saint-Jérôme."

Nos clients s'exposent à payer deux fois s'ils négligent de se conformer à cet avis.

Toutes correspondances ou manuscrits doivent nous être adressés directement à Saint-Jérôme au plus tard le mardi soir.

JEAN GOUPILLON

LE PONT DE TERREBONNE

DEVLIN - PRÉVOST

Ce que nos gens s'en sont donné un dilatement de rate, mardi soir, en lisant dans *La Patrie* que M. Jean Prévost, B.B. et M.P.P. "tenait le goupillon et l'eau béate" à la bénédiction du Pont de Terrebonne! Non! mais voyez-vous notre Jean en cette nouvelle posture? O mes côtes! mes côtes! aurait dit feu Cyprien de douce mémoire.

Avoir été ministre des mines! puis redevenir député tout court!! et enfin porteur de goupillon!!!

"De cette morue, voyez ici la mine", comme dit la chanson. Vraiment le sort en veut à notre ami Jean. Il nous semble voir la figure débonnaire de l'irlandais Devlin s'épanouir en un large sourire en voyant son prédécesseur en aussi drôle de posture.

Le même journal nous annonce que M. C. A. Wilson "excite le rire et provoque les applaudissements". Nous, qui connaissons quelque peu ce pince sans-rire, nous imaginons que la foule avait été préalablement mise en gaieté par le spectacle en question, sans quoi nous doutons fort que M. Wilson eût réussi à dérider la foule qui en avait certainement assez d'entendre ces harangues" sous la neige fine qui tombait toujours.

On a monté là à M. Jean un bateau, ô mais un bateau à ne pouvoir passer sous ce pont.

En revanche, car il faut être juste, M. Prévost a dû s'esclaffer à son tour en entendant son successeur "féliciter la ville des Masson, féliciter M. le député, M. le Maire et Messieurs les conseillers, les féliciter tous", et déclarer "vous avez un beau pont et un bon

pont, un pont solide, qui vous fait honneur". En veux-tu des ponts? en voilà!

Qu'il est triste de voir en de telles mains cet important département qu'est celui de la colonisation. Si le Curé Labelle vivait, c'est lui qui se plaindrait et ferait retentir nos montagnes des accents de sa douleur en voyant M. Chs Devlin, l'arbitre des colons, le dispensateur des faveurs du gouvernement dans notre région de colonisation.

Nous nous demandons en vertu de quoi M. Gouin a confié un portefeuille de cette importance au député de Nicolet, et même lui en a confié un quelconque. Et c'est ce monsieur que l'on prétend un orateur de telle envergure qu'il est le seul capable de relever le prestige du parti libéral, qui est sombré dans l'Abbitibi.

J'ai vu l'Agésilas
Hélas!
Mais après l'Attila
Holà!

Un grand journal

A plus d'une reprise nous avons insisté sur la création d'un grand organe franchement et ouvertement dévoué aux intérêts du parti conservateur.

Nous avons déploré le fait que les organisateurs du parti ne nous en avaient pas doté depuis de longues années déjà.

Nous avons exprimé l'opinion que tant que nous n'aurons pas ce moyen unique d'atteindre les masses, nous nous piétiurons sur place.

Nous avons demandé la création de ce quotidien non seulement dans les intérêts du parti conservateur, mais dans les intérêts même de la meilleure administration de la chose publique.

Comprenant ce que doit être véritablement un bon organe de parti afin d'atteindre le but qui doit présider à sa fondation, nous avons demandé qu'il soit soustrait à la direction de ceux qui ont des intérêts financiers à servir et qui à un moment donné peuvent exiger qu'il dévie de sa ligne de conduite pour servir des intérêts personnels.

Nous espérons avoir été bien compris.

C'est pourquoi il nous fait plaisir de constater que le distingué député de Jacques Cartier M. F. D. Monk à la

dernière réunion du club Morin a réclamé comme une nécessité première la fondation de ce journal.

Nous espérons que la voix du député de Jacques-Cartier sera entendue, que son conseil sera sans retard mis en pratique.

Les votes éclairés nous seront véritablement acquis par l'œuvre de la presse. Ce n'est pas durant la période d'effervescence par excellence, la période qui précède immédiatement l'élection que l'on peut espérer faire des adhésions sérieuses, des adhésions éclairées.

C'est au jour le jour, par la voix du journal que l'on peut avec succès renseigner le peuple sur l'administration de la chose publique.

Aussi longtemps que nous resterons sans voix pour répondre aux rapports des journaux à la crèche comme *La Presse*, *Le Canada*, *Le Soleil* et les autres à quel succès voulez-vous que nous arrivions?

LIMOUDON.

Commission Royale

Elle a siégé encore quelques heures la semaine dernière puis l'on a ajourné à plus tard.

Mais avant l'ajournement, Maître N. K. Laflamme agissant comme procureur d'Olivar Asselin a présenté une requête au tribunal demandant qu'une commission rogatoire soit nommée pour prendre le témoignage du Baron de l'Épine, en Belgique, sur tout ce qui fait la matière de l'enquête de la commission royale.

La requête demande de plus que dans le cas où il serait décidé qu'il n'y a pas lieu d'émaner une commission rogatoire ouverte, les commissaires fixent dès maintenant les interrogatoires et contre-interrogatoires qu'ils jugeront à propos, à la suggestion des parties représentées devant la commission et qui devront être soumis au baron de l'Épine.

Les commissaires royaux ne rendront que plus tard leur décision sur cette requête.

L'accorderont-ils, la refuseront-ils? Petit mystère. A tout événement nous croyons qu'il y en a bien suffisamment devant le public à l'heure présente, pour convaincre les plus aveugles et les plus incrédules que la vente des terrains de l'Abbitibi a été la plus belle

tentative de carottage au bénéfice de la caisse électorale.

Toute la satisfaction que la province pourra à présent retirer de la commission royale sera de soulager encore davantage sa maigre bourse.

Mettez maintenant le couvercle sur le puit messieurs les commissaires puisque la vérité en est sortie.

LEDROIT.

Où va-t-il encore?

Il part de nouveau notre premier M. Gouin.

Un voile mystérieux entoure ce nouveau voyage. Tous ceux qui s'occupent de politique en sont intrigués. Où va-t-il? D'aucuns pensent qu'il part cette fois pour le Mexique en voyage de santé. M. Gouin est redondant, nous n'entretenons, pour notre part aucune inquiétude au sujet de sa santé si précieuse pour la province.

D'autres plus indiscret comme *La Libre-Parole* disent qu'il convole en secondes noces et part incessamment cacher son bonheur là-bas à Mexico.

Il en a bien le droit parbleu, et nous ne lui faisons pas crime de se distraire des affaires de l'Abbitibi en mettant une compagne à son foyer.

D'un autre côté l'ajournement des séances de la commission royale à la date du 3 mars prochain paraît extraordinaire. Pourquoi un aussi long délai.

M. Gouin voudrait-il se donner le temps d'aller revoir à nouveau cette chère Belgique, cause réelle de ses insomnies, si réellement notre premier en a.

Le témoignage du capitaliste belge M. Fernand De Jardin n'est pas certes propre à remettre en bonne posture le gouvernement de Québec.

M. Gouin ressent peut-être le besoin d'aller faire la pêche aux témoins sur place.

Les commissaires royaux en ce cas attendraient le retour de M. Gouin avant de se prononcer sur la requête présentée par Maître Laflamme procureur d'Olivar Asselin.

Ce nouveau voyage se fera-t-il encore aux frais de cette pauvre province qui n'en peut mais...

Quel bel essort la colonisation et l'immigration auraient reçus si tout l'argent employé à voyager l'avait été au bénéfice de ces importants problèmes.

Les hommes acquièrent beaucoup en voyageant, il n'y a pas de doute, mais la province elle qu'en retire-t-elle ?

M. Gouin est un voyageur, M. Prévost était un infatigable voyageur, M. Taschereau à peine assermenté partait pour son voyage d'Europe afin d'être banquetté à son retour.

M. Devlin n'a pas oublié l'Irlande et nous présumons que d'ici peu il voudra la revoir. Il n'y a à vraiment parler que M. Allard qui ne voyage pas. Il s'est contenté jusqu'ici de faire acte de présence à quelques expositions l'automne dernier.

Restez en place messieurs les ministres et travaillez, cela vaudra mieux pour la province.

LIMOUDON.

"L'Événement" et la décision du juge Lemieux

La plus éclatante revanche que puisse prendre la partie qui a à se plaindre d'un jugement, que du reste l'opinion éclairée condamne, est bien de publier ce jugement. Nous ne sommes pas en cause heureusement.

Nous ne commenterons pas le jugement du juge Lemieux, mais nous ne faillirons pas à notre devoir de journaliste et mettrons tout crûment sous les yeux de nos lecteurs la décision qui vient d'être rendue.

Nous empruntons au *Nationaliste* le récit qu'il en fait :

Quand l'Assemblée Législative vota d'inscrire à ses procès-verbaux la prétendue lettre de chantage du baron de l'Épine à M. Prévost,—lettre que le baron jurait n'avoir par envoyée — l'Événement qualifia de "fous" et de "misérables" les auteurs d'une pareille résolution. Car, disait-il, à quoi rime ce document arrivant dans les procès-verbaux comme un cheveu sur la soupe ? et, disait-il encore, n'est-il pas malhonnête de flétrir un homme à qui on n'a pas permis de se défendre et qui n'a, pour le contredire, que deux "publicistes" intéressés à se faire valoir,—dont le témoignage, en tout cas, est un tissu d'invraisemblances ?

Que l'Événement eût tort ou raison d'user d'un langage aussi violent, le public, au courant des faits, pouvait en juger. Le journal crut devoir retirer le lendemain les qualificatifs les plus offensants ; ce n'était pas nécessairement une admission de libelle,—l'Événement ayant pris pour règle d'éviter les gros mots, mais cela aurait dû satisfaire une députation d'intelligence et de sens moral moyens, plus soucieuse de montrer sa dignité que de la revendiquer : le courtisier parlementaire de l'Événement n'en fut pas moins expulsé de la tribune de la presse, avec ce cérémonial grotesque qu'on dirait originaire d'Haïti ou de San-Domingue

(pardon, Monsieur le Commandant !) En même temps, VINGT-QUATRE députés, parmi lesquels les ministres, intentaient chacun une action de \$400 au journal.

Dans le public, on ne prit pas cette action judiciaire au sérieux. On trouvait, que l'appréciation des actes publics du législateur doit être, dans une démocratie, le droit le plus sacré de la presse. On trouvait aussi que la députation, s'étant fait justice à elle-même de la façon la plus brutale, n'était pas fondée à réclamer des dommages.

M. le juge Lemieux vient de condamner l'Événement à payer \$50 de dommages à chaque ministre, et \$25 à chaque député.

Sir Alexandre Lacoste et "Le Canada"

A titre de renseignement, nous reproduisons aujourd'hui un article de l'organe ministériel *Le Canada* concernant Sir Alexandre Lacoste, ainsi qu'une lettre de l'ex-juge en chef, de la Cour d'Appel demandant une rectification, au sujet d'un article subséquent, reproduit dans la lettre en question :

Mardi, le 23 décembre 1907.

"Sir Alexandre Lacoste a pris sa retraite après avoir exercé pendant quinze ans les hautes fonctions de juge en chef de la Cour d'Appel.

Et à peine a-t-il eu le temps de dénouer les cordons de sa toge de juge, que nous le trouvons à la tête de l'organisation conservatrice de Montréal.

Pendant les quinze ans qu'il a passés dans la haute magistrature, il était censé avoir mis de côté tout esprit de parti et avoir même oublié qu'il ait appartenu à un parti politique.

Ne craint-il pas que, à le voir se jeter si vite dans l'arène politique et y prendre du premier coup le premier rôle, on se demande s'il a réellement oublié, sur le banc, ses vieilles affinités de parti et sa mentalité de partisan ?"

Le Canada.

Montréal, 27 décembre 1907.

A monsieur le Directeur du journal *Le Canada*, Montréal.

Monsieur,

J'ai lu dans votre journal du 24 décembre courant l'entrefilet suivant :

"Sir Alexandre Lacoste est sorti de la magistrature en prétendant que son âge et ses forces physiques ne lui permettaient plus d'exercer des fonctions qu'il avait acceptées quand il était plus vigoureux.

"Et à peine sorti de cette haute position il se jette dans la politique active, en y prenant un rôle qui demande l'exercice de la plus grande vigueur physique et intellectuelle.

"C'était son droit strict. Mais le public n'a-t-il pas raison de s'étonner qu'il consente à recevoir du pays une pension de \$6,000 à \$7,000 par année comme invalide, tandis qu'il fait preuve d'assez de validité et de vigueur

"pour prendre charge de l'organisation d'un parti. "N'aurait-on pas le droit d'attendre d'un homme d'honneur placé dans ces conditions qu'il renoncât d'abord à sa pension de retraite ?"

Il y a dans cet écrit des assertions mensongères et déloyales. Vous voulez créer dans le public l'impression que j'ai obtenu ma pension sous de faux prétextes en alléguant des raisons de santé et que je reçois cette pension comme invalide.

Je n'ai pas demandé ma retraite pour cause de mauvaise santé et ma pension ne m'a été accordée qu'en considération de mes quinze années de service comme juge en chef, ainsi que la loi l'autorise et ainsi qu'en font foi les Lettres Patentes que m'a octroyées le gouvernement.

Je ne vois aucun motif de renoncer à cette pension avant de pouvoir servir mon pays dans la politique ou autrement.

Je vous prie, Monsieur le Directeur, de rectifier dans votre journal sans délai, et loyalement, comme un homme d'honneur doit le faire.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Directeur,

Votre, etc.,

A. LACOSTE.

Jusqu'ici, le journal ministériel s'est bien gardé de souffler mot au sujet de cette lettre absolument correcte.

Nous connaissons le but poursuivi par "certains intéressés", en publiant ces insinuations malveillantes.

PELLETIERIES
 JE PAIE les plus hauts prix du marché pour tous genres de
Fourrures
 non-préparées,
 Cire d'Abelles et Ginseng.
 Envoyez-moi vos PELLETIERIES.
 HIRSH JOHNSON, 494 Rue St-Paul, MONTREAL, P.Q.



Banque d'Hochelaga

ST-JEROME

Capital autorisé . . . \$4,000,000
 Capital payé . . . 2,500,000
 Fonds de réserve . . . 2,000,000
 Actif total . . . 19,698,764

DIRECTEURS :

MM. F. X. ST-CHARLES, Président.
 ROBT. BICKERDIKE, Vice-Président.
 HON. J. D. ROLLAND, J. A. VAILLANCOURT, A. TURCOTTE, E. H. LEMAY, J. M. WILSON.

Escompte le papier de commerce et prend un soin spécial des collections.

Echange les chèques, vend des Mandats (Money Orders) et fait des paiements télégraphiques sur les principales villes du monde.

L'intérêt sur les Dépôts d'Épargne est payé quatre fois par année

Les 1er mars, 1er juin, 1er septembre et 1er décembre.

Les dépôts peuvent être retirés en tout temps sans avis.

Les affaires transigées par la malle sont traitées avec un soin particulier et reçoivent une attention immédiate.

Alex. Lefort.

GERANT.

J. A. Beaulieu

AVOCAT

Bureau Edifice LA PERRON, Rue St-Jacques, Montréal.

Suit toutes les cours du district de Terrebonne.

NANTEL & ROCHON

Avocats

ST-JEROME. Co. TERREBONNE

J. V. Léonard

Avocat

ST-JÉROME, Co. TERREBONNE.

TEL. BELL No. 60.

L. L. Legault, B.C.L.

AVOCAT

LACHUTE, Que.

Geo. N. Fauteux

Notaire

ST-EUSTACHE

Argent à prêter et très bons placements sont constamment offerts.

J. Albéric Sigouin

NOTAIRE

Commissaire de la Cour Supérieure District de Terrebonne.

\$10,000 ARGENT A PRÊTER

164 rue Labelle, St-Jérôme

HOTEL DU NORD

C. BONENFANT, Prop.

Accommodation de première classe pour voyageurs.

Spécialité : Table de première classe. Vins, Liqueurs et Cigares de choix.

Tél. Bell No. 74. ST-JEROME, P. Q.

HOTEL BELLEVUE

P. LAPOINTE, Prop.

Accommodation de première classe pour voyageurs.

Voitures à tous les trains. Vins, Liqueurs et cigares de choix.

Tel. Bell No. 65. ST-JEROME, P. Q.

Hotel du Marché

CHS. GAUTHIER, PROP.

Vins, Liqueurs et Cigares de choix.

Près du Marché, ST-JEROME, P. Q.

HOTEL G. P. R.

E. LA DOUCEUR, PROP.

Chambres et Pension de première classe. Vins, Liqueurs et Cigares de choix.

Près de la gare, ST-JEROME, P. Q.

Hotel St-Jérôme

JOS. DEBIEN, PROP.

Chambres et pension de première classe. Vins, Liqueurs et Cigares de choix.

Deux beaux chevaux gris pour mariages et comparages.

COIN ST-GEORGES ET CONCEPTION ST-JEROME, P. Q.

Dr. P. E. BOUSQUET

SPECIALISTE

(Attaché de la Clinique de l'Hotel-Dieu.)

Maladies des Yeux des Oreilles du Nez et de la Gorge.

101 rue St-Benoit, - MONTREAL

TELEPHONE BELL 2324 EST

Revettes de Classification : 2 à 6 hrs. l'après-midi.

GRANDE SOIREE

DE

VUES ANIMEES

ET DE

Chansons Illustrées

Chantées par Mme Latourelle, de Montréal. accompagnées par
M. Ed. Larouche.

DONNEE PAR

MM. Latourelle &

F. Larouche, Hotelier de Ste-Scholastique.

Dans la Salle du Marché

A SAINT - JEROME

Lundi, 13 Janvier 1908

PROGRAMME

ALI BABA

LES DENICHEURS

ELEXIR DE LA FORCE

LA PASSION

CONCOURS DU SAC DE SEL

LA PECHE DU THON

Deux Représentations :

A 3 Heures P. M. Pour les Enfants : . 5 Cents

LE SOIR A 8 Hrs

Admission : 15, 25 et 35 Cts.

PAR-CI, PAR-LÀ

PAR-CI, PAR-LÀ

La Patrie dans son rapport de la bénédiction du pont "Préfontaine-Prévoist" samedi à Terrebonne, nous apprend que, nouveau Joas, M. Jean Prévoist, député de Terrebonne, tenait le goupillon et l'eau bénite.

Les électeurs de Terrebonne sont anxieux de savoir pourquoi leur député au fédéral le Dr Samuel Desjardins n'était pas à l'inauguration du pont Préfontaine-Prévoist.

S'il faut en croire le rapport que nous donne *La Patrie* il n'a été fait de lui aucune mention en rapport avec l'octroi accordé par le gouvernement fédéral.

Que signifie donc cette abstention de la part du Docteur, ou cette exclusion de la part des organisateurs ?

D'aucuns pensent que les électeurs de Terrebonne auraient été plus satisfaits de voir leur député M. Jean Prévoist faisant l'accolade à son collègue le Dr Desjardins, plutôt qu'à son successeur au ministère de la colonisation l'hon. Chs Devlin.

D'autres ne se gênent pas de dire tout haut que le Dr Desjardins n'était pas invité à la cérémonie et en concluent que c'est le commencement de son effacement.

Notre député provincial M. Prévoist préparerait ses voies pour entrer dans les bottes du Docteur Samuel et aller siéger à Ottawa ; son étoile, de l'avenue de tous, étant bel et bien filée sur la scène de Québec.

Attendons donc la fin...

Mre Charles A. Wilson a fait de l'esprit à ce qu'il paraît lors de l'inauguration du pont Préfontaine-Prévoist.

Il a rappelé que la découverte de la rivière Jésus était due à Jean Nicolet et qu'il remarquait avec plaisir que Jean et Nicolet, c'est-à-dire Devlin, de Nicolet se donnaient la main ce jour-là.

Il aurait pu ajouter que Jean Nicot a introduit le tabac en France pour, expliquer et faire accepter le rapprochement entre Jean et Nicolet fumant ensemble ce jour-là le calumet de la paix.

Notre député M. Prévoist vous a des trouvailles impayables : "Le vent, la neige et la tempête ont été déchainés par le ciel le jour de l'inauguration du pont pour applaudir avec plus de fracas... l'œuvre du pont Prévoist ? ou le mouvement d'éloquence de notre député ???"

L'honorable Rodolphe Lemieux est

arrivé du Japon avec une veste du plus beau jaune. Nous nous doutions bien qu'elle était jaune puisqu'il se l'est procuré au Japon.

Les journalistes ont bien essayé de desserrer les dents à M. le Ministre, mais il ne s'en soucie guère. Pourquoi le faire parler, du reste, sa veste parle par elle-même.

A preuve qu'on peut-être le mieux d'une famille de Lemieux et n'être pas encore un fin diplomate.

Le Soleil et *l'Action Sociale* de Québec viennent de publier un long article au sujet de la part prise par feu l'hon. M. Tarte aux événements politiques depuis la date de son adhésion au parti libéral. L'auteur de cet article contredit formellement l'affirmation faite entre autres par M. J. Prévoist, que M. Tarte aurait été le principal ouvrier de la victoire du parti libéral en 1896. Le plus beau fleuron qu'il laisse à la couronne de l'ex-ministre des Travaux publics est le dévoilement de l'affaire McGreevy-Langevin. Le panégyriste de feu M. Tarte, M. Prévoist, soutiendra-t-il la proposition qu'il a avancée au lendemain de la mort de M. Tarte à savoir qu'il a été l'organisateur véritable, la cheville ouvrière de la grande victoire de 1896 ?

Le libéral qui enseigne à M. Prévoist comment on écrit l'histoire déclare sans ambage que M. Tarte était loin, à l'arrière plan dans l'organisation de cette victoire.

Encore un qui prend sa pension. M. A. Gobeil sous-ministre des Travaux-Publics du Canada depuis 36 ans a pris sa retraite. Les journaux nous disent qu'il exercera sa profession d'avocat à Montréal.

La Chambre des Communes a repris son travail mercredi. Nos députés étaient en vacance depuis le 19 décembre.

La session va véritablement commencer. Il n'y a encore aucun travail véritablement sérieux et profitable de fait.

L'Opinion nous annonce comme probable la nomination de M. J. A. C. Ethier comme juge, où ? diable, le sais-je où le gouvernement pourrait bien l'envoyer juger celui-là.

L'on mentionne comme aspirants à sa candidature MM. Tancred Marcel, journaliste, fils de feu le Dr Marsil conseiller législatif, et Oléas Lacroix, avocat de Montréal, mais natif de Ste-Scholastique. Il est certain en tout

cas que le comté des Deux-Montagnes n'aura que l'embarras du choix.

M. J. A. C. Ethier juge... Il y aurait de quoi rendre songeurs les justiciables sur lesquels il aura à exercer ses connaissances et son sens légal... Mais j'y pense M. Ethier accepterait peut-être de succéder à feu l'hon. juge C. Champagne... Pourquoi pas ???

Le Globe nous annonce que la dernière session provinciale du gouvernement d'Ontario s'ouvrira à Toronto le 6 février prochain et que ce sera la dernière avant l'appel au peuple.

Le gouvernement Withney aurait l'intention de faire des élections le plus tard, au cours de l'été prochain.

Il y aurait à ce que l'on pense remaniement de la carte électorale dans les comtés du Nord d'Ontario, c'est pourquoi le gouvernement aurait ordonné la confection des listes électorales un mois plus tôt que d'habitude.

Le Dr Samuel Desjardins n'étant pas à l'inauguration et bénédiction du pont Préfontaine-Prévoist, nous ne savons au juste pour quelle cause n'a pu tenir l'eau bénite, c'est pourquoi, supposons-nous, M. Jean Prévoist tenait le goupillon et l'eau bénite.

Durant la nouvelle absence de M. Gouin, c'est M. Turgeon, ministre des terres de l'Abbitibi qui agira comme premier ministre intérimaire et qui exercera les fonctions de Procureur-Général.

LA COLONISATION

Nous empruntons du journal *Le Nationaliste* une très intéressante narration qui fait voir tout crûment, de quelle façon la colonisation avance à l'heure présente dans notre province.

"J'arrive d'une petite excursion dans le canton Demers, au comté de Témiscouata. Savez-vous où se trouve le canton Demers?... Oui ? Tant mieux. Il y a des ministres qui ne le savent peut-être pas. Vous êtes leur ami, vous, Asselin, et vous avez bon cœur : lorsque la "galette" aura moisi et que le gouvernement du couteau aura disparu devant l'indignation populaire, les heureux ministres d'aujourd'hui devront prendre la pioche (pas celle du Congo) et la pelle, pour gagner une fois dans leur vie le galetage à la sueur de leur front, comme le père Adam et les honnêtes gens ordinaires. Eh bien ! ils iront peut-être vous consulter sur le chemin à prendre pour aller dans les régions de colonisation arracher les pierres et compléter les routes : vous leur direz que Demers est le plus beau pays du monde... Vous descendez du wagon de l'Intercolonial à St-Arsène, et VOUS SUIVEZ LES POTEAUX : ils indiquent l'endroit où l'on pourrait trouver pendant l'été une route carrossable si la C. E. (la Caisse Ecclésiastique) n'était pas si vorace.

Le panorama est magnifique tout le long du parcours. Vous avez comme décor des conifères incomparables qui se détachent sur la neige blanche comme le minois de tel ministre sur un oreiller immaculé, des souches à foison comme dans toute région de colonisation qui se respecte, des érables géants, de bonnes cabanes en bois rond. Le traîneau ne vous fatigue pas pendant les quelques vingt-cinq milles que vous avez à parcourir ; la neige a rempli les ornières, et ça glisse, grand Dieu ! comme le traîneau d'un gouvernement sur la pente de la dilapidation...

Holà ! je suis loin de MA loi et de son excellence. Je l'avoue, j'ai trop de sollicitude pour messieurs les ministres. Je voulais vous raconter tout bonnement une petite histoire, une de ces histoires qui font trembler de rage les canayens... entre les élections.

Il y avait donc en ce temps-là un pauvre diable de bûcheron du nom de Charles Dionne. Il habitait le second rang du canton Demers, avait son gros lot grange et maison, vingt-cinq acres en culture, dont une douzaine A LA CHAR-RUE. Or, le PERMIS officiel n'avait jamais été obtenu. Dionne l'avait acheté de Côté qui, lui, avait commencé les défrichements sans s'occuper des lois.

Voici Dionne propriétaire. Il veut légaliser sa situation, s'adresse au sympathique "agent des terres," à la Rivière-du-Loup, apprend de lui qu'un nommé Lemieux (qui n'a jamais été ni vu ni connu dans la région) a fait les premiers abatis, qu'il faut quittance, démonstration, preuve, etc., etc. Bref, le temps se passe, le permis ne "sort" pas, jusqu'à ce que preuve légale soit faite des droits de Côté, et partant, de Dionne.... Enfin, dans le cours de l'automne dernier Charles Dionne est averti par "l'agent des terres" que son permis peut lui être accordé. Il est ravi... Il ne craint plus qu'une chose, c'est que la concession du lot ne soit pas faite avant que la compagnie Tobin (n'y a-t-il pas un député libéral de ce nom ?) ait enlevé le bois de son lot. C'est la loi, la bonne loi, l'excellente loi ! Le marchand de bois le sait : six gros gaillards d'en bas de Québec envahissent un bon matin la forêt intacte du pauvre Dionne, ils se hâtent, car l'hiver prochain il sera déjà trop tard, — et le lot est pillé sans merci. La rivière est proche, elle traverse le lopin de terre : tant mieux, la besogne sera plus tôt faite... Et les "billots" s'amoncellent sur le lit de la rivière au profit des grandes compagnies. Baptiste (ou Charles Dionne), lui, se mange les poings de dépit.

Voici l'histoire telle que me l'a racontée le frère de la victime. Elle est édifiante !

Une loi qui permet de telles choses, est-ce une loi raisonnable ? N'ouvre-t-elle pas la porte aux pires abus ? Ne mérite-t-elle pas d'être vouée avec ses auteurs aux gémonies ?

Parce que Bourrassa dénonce un système aussi désastreux et demande un peu de protection et de "fair play" pour le colon, le *Soleil* organe du parti libéral (?), maudit Bourrassa. Mais le peuple, mais le colon, qui sait dans quelle nécessité se

trouve le défricheur au début de ses travaux et le besoin qu'il a du bois marchand pour faire face aux premières obligations, le peuple maudit les gouvernements qui n'abrogent pas de telles lois. Les malédictions du *Soleil* ne déshonorent pas les honnêtes gens, au contraire ! ! Celles du peuple tuent les gouvernements.

JEAN BEAUPRÉ.

Rimouski, 23 décembre.

Notre vœu du jour de l'an

La Commission Royale a entendu le témoignage de M. Fernand De Jardin, le président du syndicat belge dont l'existence ne fait plus de doute pour personne, pas même pour M. Turgeon, et la déception a été quasi générale.

Déçus, en effet, les ministres qui attendaient de ce témoignage comme un certificat d'innocence. Déçus leurs amis personnels qui l'espéraient pour eux. Déçus tous les Canadiens-Français qui ont à cœur le bon renom de leurs compatriotes. Seuls, ont été satisfaits ceux-là pour qui surprendre en faute un adversaire, quel qu'il soit, importe d'abord.

Il reste donc vrai, hélas ! trop vrai, que le syndicat belge, en pourparler avec le gouvernement de cette province pour l'achat des terres de l'Abbitibi, a été prié de verser trente centins l'acre en sus du prix convenu pour la concession. On a même fait la preuve que le syndicat a demandé que le paiement de ce pot-de-vin fut échelonné comme celui du prix

des terres, et que cette faveur lui a été refusée.

A ceux qui ne comprennent pas bien cette opération, nous demanderons si elle ne ressemble pas, comme une goutte d'eau ressemble à une autre goutte d'eau, à l'acte du commis qui, de chaque piastre de marchandises vendues par lui pour son patron, ne remettrait à ce dernier que soixante-dix centins.

Ici, le patron est la province de Québec, le commis, le gouvernement ; la marchandise, les terres de l'Abbitibi, et l'acheteur, le syndicat belge qui, pour chaque arpent de ces terres paie une piastre dont soixante-dix centins seulement devaient aller dans la caisse de la province.

N'apparaît-il pas évident que la province était frustrée de la différence.

Que si, maintenant, voyant clair dans cette spéculation votre curiosité s'éveille et veut savoir au profit de qui était cette spoliation, écoutez et jugez les réponses.

Les trente centins, balance du prix de vente, étaient pour la caisse électorale, dit le baron de l'Épine et le témoignage habile autant que transparent de M. De Jardin ne le contredit point.

C'est le baron de l'Épine, affirme de son côté le gouvernement, qui devait empocher ce pot-de-vin.

Si, d'une part, nos mœurs politiques, il faut le reconnaître hélas ! ne rendent pas trop plausible la prétention du baron, par contre, le bon sens regimbe énergiquement contre celle du gouvernement.

Le baron de l'Épine peut avoir bien

des défauts, mais tous ceux qui l'ont entendu reconnaissent volontiers qu'il est très intelligent. L'eût-il été, voyons, d'inviter ses mandants à venir discuter eux-mêmes avec nos ministres, le paiement de la concession ? N'était-ce pas les mettre sûrement à même d'apprendre qu'il voulait les voler ? Non, on n'est que gauche à ce point.

Et voilà pourquoi nous ne croyons pas que ce pot-de-vin était destiné au baron de l'Épine. Et voilà pourquoi nous rougissons de ne voir auprès de lui que des compatriotes sur qui reporter nos reproches.

Toute forfaiture, d'où qu'elle vienne, est triste à constater ; imputée aux nôtres, elle nous est particulièrement sensible.

Quand donc nos hommes publics canadiens-français auront-ils à cœur de se mettre au-dessus de tout soupçon par une conduite irréprochable ?

Pour leur honneur et celui de leur nationalité, souhaitons que vienne bientôt le jour où chacun d'eux pourra, sans mentir, avoir pour blason une hermine avec la devise : POTIUS MORI QUAM FOEDARI (plutôt la mort qu'une souillure).

C'est notre vœu du Nouvel An.

De la *Libre Parole*.

Saint-Faustin

—Les négociations restent en suspens pour un mois encore. Quatre semaines donc durant lesquelles nous allons fumer le calumet de la paix. Ce pauvre règlement d'aqueduc qui devait être accepté entre 4 et 5 heures le 8 janvier courant,

personne n'y a pensé. Au lieu de parler de chose aussi sérieuse tout le monde était en train de s'amuser.

A la maison la mère chantait, les enfants dansaient, les cousins attendaient, tandis que le père courait le village à la grande joie de tous les intéressés.

Le fusil a raté, quoi, en attendant qu'un plus adroit tireur s'en empare pour déloger le gibier nuisible.

TRIBUNE LIBRE

L'Annonciation

RÉPONSE À UN SOI-DISANT ANCIEN CONSEILLER

Il y a une couple de semaines *Le Pionnier* publiait une correspondance sous la signature d'un ancien conseiller, qui devrait plutôt s'appeler modestement jeune conseiller, car il y a à peine un an qu'il fait partie du conseil et son administration prouve son peu de connaissance des affaires municipales, et est, en tout cas, bien inférieure à son ambition.

L'ancien jeune conseiller cherche à persuader les électeurs de L'Annonciation que le procès intenté par M. Pécelet et autres contre la corporation était une magnifique affaire. Et il le prouve en invoquant que le jugement de la Cour en définitive leur a été favorable. Il a été favorable à Pécelet et autres mais ne l'a pas été aux contribuables qui en paient les frais.

Il a peur que les choses n'en restent pas là, ce qui lui fait craindre que l'avenir ne découvre son jeu et son ambition de devenir un ancien conseiller.

Je comprends, comme dit *Le Pionnier*,

A. BÉLANGER

J. ALF. BÉLANGER

A. Bélanger & Co.

PROPRIÉTAIRES

— DE LA —

SOURCE ST-GEORGES

(Eau Minérale)

ET

Il boit de l'Eau Minérale St-Georges Manufacturiers de toutes sortes d'Eaux Gazeuses.

MARCHANDS EN GROS DE TOUTES SORTES DE CIGARES.

EMBOUTELLEURS DE LA BIÈRE MONTREAL

Téléphone Bell No. 2. Boîte de Poste No. 19.



Il boit des eaux falsifiées

Papineauville et Saint-Jérôme, P. Q.

Baume Rhumal

25 Ans de Succès!

Le Remède le plus efficace et le plus digne de confiance pour la prompt guérison des: Rhume, Toux, Bronchite, Extinction de Voix, Croup et autres Affections de la Gorge et des Poumons.

Pas d'effets fâcheux à craindre

Vendu chez tous les marchands 25c. la bouteille.

Préparé exclusivement par L. R. BARIDON 13 RUE ST-JEAN MONTREAL, Canada.

RHUMATISME INFLAMMATOIRE

guéri en quelques heures à l'aide de l'Elixir Anti-Rhumatique du Dr Joseph Comtois, qui fait une spécialité du Traitement du Rhumatisme Aigu, Chronique, Articulaire, Inflammatoire, Musculaire, Costal, ainsi que du Lumbago et de la Sciatalgie. \$2.50 la bouteille. Demandez-le à votre pharmacien, ou à M. le Dr JOSEPH COMTOIS, 1036 rue St-Jacques, angle de la rue Atwater, Montréal. Consultation chez lui, à domicile ou par correspondance.

PRENONS GARDE AU FEU!

Une police prise dans la Compagnie d'Assurance Mutuelle **CANADA-FEU** Gérée par des Canadiens pour les Canadiens protège efficacement, économiquement. Elle jouit de la confiance universelle ; ses progrès montrent sa force et sa vitalité.

Polices émises	1906 3207	1907 4012
Assurances en vigueur	\$6,307,724.00	\$8,074,472.00
Actif	130,750.47	170,968.43

Agents honorables demandés partout où la Compagnie n'est pas représentée. Brochures et Prospectus sur demande. La Cie d'Assurance Mutuelle Canada-Feu, M. J. E. PARENT, N. P. St-Jacques, A. P. SIMAR, Gérant, MONTREAL. FORGET, Christyville.

que ces chicanes de famille ne sont pas agréables à publier ; mais enfin il faut bien qu'une municipalité cherche protection contre ces petits faiseurs, frais importés, qui ont la suffisance de croire qu'avec leur petite somme d'instruction ils peuvent se payer le luxe d'arriver à tous les honneurs aux dépens même des contribuables.

N'est-il pas regrettable de constater qu'un petit nombre de contribuables de notre municipalité s'en laissent imposer par le premier venu, et cela au détriment des premiers colons de la paroisse de L'Annonciation.

Quelqu'un me rappelait dernièrement la satisfaction que manifestait tout haut le regretté curé Labelle en constatant que ses colons de L'Annonciation conduisaient bien leurs affaires, même les affaires municipales. Je lui ai répondu qu'il n'y avait pas lieu de s'étonner, que l'émigration qui nous est arrivée depuis quelques années ne pouvait produire d'autre résultat.

Ceux qui avec leur petit bagage d'instruction, parce qu'ils savent bien tourner une phrase prétendent posséder la loi de notre pays sans même recourir aux hommes versés dans la loi ne peuvent que mal administrer nos affaires.

Admettant même que le règlement était en quelque point illégal, il n'en est pas moins vrai que par esprit de vengeance une petite clique entraînée par un ambitieux fait payer en frais une somme de \$427.00 par les contribuables.

Du moment que les contribuables ne souffraient pas préjudice pourquoi essayer de faire casser le privilège possédé par le syndicat composé lui-même d'actionnaires contribuables de L'Annonciation. Pour leur faire perdre l'argent qu'ils ont versé dans cette entreprise ?

Nous verrons bien que les choses tourneront autrement et que le syndicat ne consentira pas ainsi à perdre l'argent mis dans cette entreprise pour l'utilité des contribuables tout en y trouvant un profit honnête.

Et ceux qui ont été assez aveugles pour croire aux belles phrases d'un ambitieux importé comprendront, mais trop tard peut-être, quels étaient ceux qui étaient réellement dévoués aux intérêts des contribuables de L'Annonciation.

Ceux qui ont été les premiers colons de notre paroisse et qui à force de travail ont réussi à amasser quelques sous qu'ils ont mis dans l'entreprise de l'aqueduc ne consentiront pas tout bêtement à se laisser tondre pour servir la soif d'honneur d'un ancien jeune conseiller, vous pouvez en être certains.

Si ceux qui ont couru les rangs pour se faire souscrire des petits billets de \$5.00 avaient dit toute la vérité aux contribuables, s'ils avaient manifesté leur intention de faire casser le règlement et exposé les conséquences qui en pourraient découler, c'est-à-dire l'institution d'une action en dommages au montant de \$20,000.00 contre la corporation par le syndicat, il est probable qu'ils auraient récolté autre chose que des billets de \$5.00.

Du reste quel intérêt avaient la plupart de ceux qui ont souscrit et qui demeurent à cinq ou six milles du village.

Ils n'avaient aucun intérêt au bon ou mauvais fonctionnement de notre aqueduc. Il n'ont fait qu'une chose en cela, servir les ambitions d'un ancien jeune conseiller et contribuer à se faire saigner de \$427.00 en attendant le reste.

Cet ancien jeune conseiller qui réussit mieux dans l'art de tromper le public que dans celui de voter judicieusement au conseil, écrit encore dans *Le Pionnier* qu'il y a un chat dans le sac.

Où il y a un chat dans le sac et je suis fier de lui annoncer qu'il va sortir sous peu pour faire la chasse aux souris de son espèce qui grugent depuis assez longtemps dans les greniers de la belle paroisse de L'Annonciation.

N'oublions pas, contribuables de L'Annonciation, que rien ne nous sert de tant travailler si nous laissons la vermine courir nos greniers.

Mais prenez patience, ancien jeune conseiller le chat va sortir et nous lui promettons un régal comme il ne s'en est pas encore payé.

Je regrette d'ajouter qu'un jugement va être rendu sous peu dans une autre cause intentée par C. Pécelet et autres contre la corporation.

Donc, messieurs les anciens et nouveaux colons, en garde contre ceux qui ont pour mission de faire surgir les procès.

UN ANCIEN COLON.

Cartes Postales Illustrées

EN TOUS GENRES.

Vues, Paysages, Portraits, Cartes comiques, Fantaisie, Séries glacées, Bromures, Cartes soie, satin, automatiques, etc., etc.

Echantillons de toutes nos cartes postales envoyés, port payé, sur réception de \$3.00. La plus puissante, la plus variée, la moins dispendieuse des compagnies de Cartes Postales au Canada.

International Post Card Co.

27-29-31 rue St-Jacques. - Montréal.

L'AMOUR

Moyen scientifique absolument sûr, rapide et infaillible de gagner l'affection du sexe opposé envers et contre tous. Ce moyen est basé sur les nouvelles et merveilleuses propriétés de la RADIO-MAGNÉTITE. Pour renseignements complets envoyer 10c. au Professeur Karr, boîte 219 B. P.; Montréal.

AVIS

Toute personne qui désire acheter une terre ou une propriété dans un village ou une ville ou qui désire vendre sa propriété ou l'échanger pour un commerce quelconque, ferait bien de s'adresser à MM. Derouin & Lorrain, de St-Jérôme.

MM. Derouin & Lorrain sont en rapport avec les agents les plus compétents de Montréal et donne toujours pleine satisfaction.

LA NATION est publiée par J. H. A. Labelle, d'Imprimerie de Saint-Jérôme, qui en est propriétaire et est imprimée par J. H. A. Labelle, imprimeur, à Saint-Jérôme, P. Q.

Société des Frais Funéraires de Saint-Jérôme



\$1.50 par année pour votre famille

S'adresser à Téléphone Bell No. 88.

JOS. TRUDEL

Entrepreneur de Pompes Funèbres

J. TRUDEL, ST-JEROME

Directeur.

Encadrement d'images. 26-1-07

BUANDERIE SAINT-JEROME

Tout ouvrage fait à la main. Aucune machine ni ingrédients chimiques ne sont employés. RIDEAUX DE DENTELLE une spécialité. PRIX MODÉRÉS.

Geo. Lepage

Rue St-Georges, ST-JEROME

Meunier & Rolland

.. MANUFACTURIERS ..

PORTES ET CHASSIS, JALOUSIES, MOULURES

Bois de Charpente, Bois préparé, Tournage, Découpage, Etc.

Toutes sortes de travaux faits promptement et à des prix modérés.

MEUNIER & ROLLAND

Ancienne manufacture Limoges, près du moulin à farine de M. Maillé SAINT-JEROME.

Felix Brunelle



SPECIALITÉ : Sulkeys-Bicycles et Sulkeys de chemin.

FORGERON VOITURIER



Toutes sortes de Voitures et Réparages

ST-EUSTACHE, P. Q.

R. GUENETTE FILS & CIE

MANUFACTURIERS NTR PRENEURS.

Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, Tournage, Découpage, Meubles de toutes sortes, Etc.

Nous donnerons des estimés pour n'importe quel genre d'ouvrage en menuiserie.

CHEMIN DE LA MANUFACTURE ROLLAND.

Tel. Bell No. 93. ST-JEROME, P. Q.

J. ART. BELANGER

MARCHAND DE CHAUSSURES

Chaussures de toutes sortes et dans les derniers goûts pour convenir à toutes les bourses.

Agent pour la célèbre claque Jacques-Cartier.

150 RUE ST-GEORGES

Porte voisine de la Pharmacie Gilbert, St-Jerome, P. Q.

Calendriers ! Calendriers !!

POUR 1909

Nous avons dès maintenant un assortiment considérable d'échantillons de **Calendriers pour 1909** que nous offrons à des prix très raisonnables. Ordonnez de bonne heure si vous voulez être certains que vos commandes seront remplies à temps.

J. H. A. LABELLE

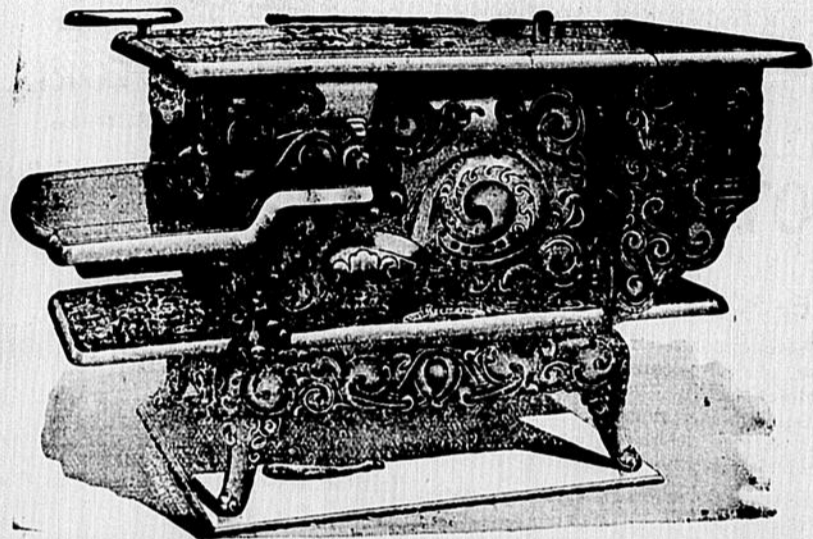
IMPRIMEUR

ST-JEROME, P. Q.

S. G. LAVIOLETTE

Marchand de

POELES DE CUISINE ET AUTRES,
 COURROIES POUR MOULINS,
 SCIES RONDES, DYNAMITE,
 FERRONNERIES, PEINTURES, VERNIS,
 FAIENCE, POTERIE VERRERIE,
 FERBLANTERIE, ETC., ETC.



Chaque poêle vendu est accompagné d'un certificat au sujet de la qualité et de la cuisson.

MOULINS A COUDRE de \$25.00 et \$30.00.
 LAMPES ELECTRIQUES de qualité supérieure pour 25c.
 BICYCLETTES **RED BIRD**, de Brantford, Ont.

Clous, Broche à clôture, Blanc de plomb, Huiles, Peinture préparée, etc., au prix du gros.

S. G. LAVIOLETTE,

COIN DES RUES ST-GEORGES ET STE-ANNE, ST-JEROME

Polices d'Assurance de \$1,000

Contre les Accidents

Données Gratuitement



DANS le but d'annoncer la célèbre marque "PROGRESS BRAND", (hardes faites pour hommes)

M. J. D. Guay,

a décidé d'émettre une police d'assurance contre les accidents au montant de \$1,000.00, pour le terme d'une année à partir de l'achat d'un habillement ou d'un pardessus, au bénéfice des acheteurs de la marque "Progress Brand".

Pour la perte d'un bras, d'une jambe ou des yeux, par suite d'un accident, le porteur de la police aura droit à \$500. Cette police est garantie par THE GENERAL ACCIDENT ASSURANCE Co., de Toronto.

Prière de remarquer que ces articles seront toujours vendus aux prix réguliers, soit de \$8.00 à \$15.00.

EN VENTE CHEZ

J. D. GUAY
 MAGASIN GENERAL
 ST-JEROME, P. Q.

Arthur Thibodeau

CONFISEUR EN GROS

Toujours en mains un assortiment considérable de Bonbons de toutes sortes. Aussi spécialité de fabrication sur commande sous le plus court délai.

PRIX TRES MODERES

ARTHUR THIBODEAU

CONFISEUR EN GROS

37 rue St-Sauveur, ST-JEROME.

La Maison P. Simard

EPICERIE DE GROS ET DETAIL

IMPORTATEUR DIRECT DE

VINS, LIQUEURS, EPICERIES, ETC.

Controle les meilleures marques de Brandies, tels que :
 CESAR COLLIN, COUSIN & FRÈRE, HAMEL GENTIBERT,
 GUIMOND & FILS, ETC. GRAND CHOIX DE SCOTCH
 JOHN DEWAR KILMARNOCK, McARTHUR, HUGH
 McADAM & CO., RHUM ST-GEORGES, BLACK JOE,
 LES GINS DE KUYPER, MELCHERS. GRAND CHOIX
 DE VINS PORT, CHERRY, CLARETS.

VIN GINGEMBRE, en caisse et au gallon.

Beau choix de Liqueurs Françaises, tel que :
 CHARTREUSE JAUNE ET VERTE, BENÉDICTINE, CREME
 DE MENTHE, CREME DECACAO, CURACAO, SHERRY
 BRANDY, ANISETTE, MARASCHINO, ETC.

**Les Epiceries sont de première qualité,
 à des prix raisonnables.**

Cette maison rivalise avec avantage avec les grandes maisons de Montréal pour les prix et la qualité de ses marchandises.

Les hoteliers et le commerce en général épargnent de l'argent en faisant affaire à cette maison. Un soin tout spécial à bien servir les clients. Tout le monde y est traité sur le même pied.

Une visite est respectueusement sollicitée.

Echos du District

A Saint-Jérôme

—La question des élections municipales, bien que moins discutée que par les années dernières s'est un peu agitée dans le cours de cette semaine. Dans le quartier Saint-Joseph où M. Louis Piché conseiller sortant est de nouveau candidat, l'on parle quelque peu de la candidature de M. J. E. Bertie.

Dans le quartier Labelle le Docteur J. Emmanuel Fournier ayant déclaré ne pas briguer de nouveau le suffrage des électeurs de ce quartier, il est fortement question de la candidature de M. J. E. Parent, notaire. A part peut être celle du Docteur D. Berthiaume, il ne paraît pas y avoir d'autres candidatures en perspective. Dans le quartier Saint-Louis tout fait présumer qu'il y aura lutte entre M. Jérémie Lapointe, conseiller sortant de charge et M. Hormisdas Danis. A l'heure présente nous croyons savoir qu'il n'y aura lutte que dans ce dernier quartier. La nomination des candidats se fera lundi et la votation s'il y a lieu le lundi qui suivra.

—L'AGENCE de la Bière et Porter Molson vient de nous être confiée. Nous invitons les Hoteliers, les Débitants et les Consommateurs de bonne Bière et Porter à venir nous voir. Spécialement, nous désirons vous faire remarquer que ces Bière et Porter sont embouteillés à la Brasserie Molson à Montréal.

Par conséquent, en vous servant de la Bière et Porter Molson, vous êtes certains d'avoir une marchandise en bonne condition et garantie vous donner entière satisfaction.

Nos prix sont bas.

C. E. LAFLAMME.

—La première joute de hockey vraiment intéressante aura lieu samedi après-midi au patinoir du club Saint-Jérôme, entre notre équipe et celle de Saint-Faustin. Les amateurs ne manqueront pas de se rendre car ils y trouveront de l'intérêt.

—Mesdames et vous amateurs du patin n'oubliez pas d'aller faire affiler vos patins, ciseaux, couteaux etc, chez M. Félix Richard No 179 rue Labelle.

Les prix seront raisonnables.

—Madame Nil Mathieu, de Plantagenet, Ontario, est en promenade pour quelque temps chez sa sœur Madame Joseph Campeau.

Madame Vve Jos. Lapointe passera quelque temps chez son gendre M. Emile Beauchamp.

—M. Larouche, de Ste-Scholastique, nous donnera une nouvelle soirée de vues animées lundi soir prochain le 13. On nous promet qu'elle sera encore supérieure à celle qu'il nous a donné en décembre dernier.

—M. et Mme J. Bélanger, de Montréal, et M. et Mme Ls. Denault, de Saint-Eustache, sont venus passer le jour des Rois chez leur parent M. Charles Gauthier.

—M. Isidore Parent est retourné à Joliette après avoir passé le temps des fêtes chez son père M. le notaire J. E. Parent.

—M. V. F. Forgette, de Ste-Agathe, était en voyage d'affaires ici mardi.

—Plusieurs jérômiens au nombre desquels Messieurs Charles Gauthier, Ed. Langlois, Alcide Daoust, sont montés à Sainte Agathe mercredi soir pour prendre part à la fête donnée par M. Labelle à l'occasion de l'inauguration de son nouvel hôtel.

—50 cordes de bois de 3 pieds à vendre immédiatement.

J. E. PARENT, St-Jérôme.

—Monsieur Wilfrid Gascon, employé de la Maison P. Simard, est l'heureux père d'un gros garçon. Nos félicitations.

Ste-Marguerite

—Les élections municipales vont leur train. On fait une forte cabale de part et d'autre. Il est regrettable que certaines gens soient incapables de se conduire par eux-mêmes, surtout lorsqu'il s'agit d'affaires municipales.

L'on cherche à faire entrer dans l'esprit des gens qu'il s'agit d'une licence d'hôtel quand au fond il n'y a qu'une question d'ouverture de chemin.

Le propriétaire de l'hôtel du village ne veut même pas de cette licence. Il se déclare prêt à déposer n'importe quelle somme d'argent comme une garantie qu'il ne la demandera ni en son nom ni par personne interposée.

Et ce chemin que l'on veut faire ouvrir coûtera un fort montant au gouvernement et retombera ensuite à la charge de la paroisse qui sera obligée de dépenser pour son entretien de \$200 à \$300 par année, sans compter que les frais de cet entretien retomberont sur un petit nombre de cultivateurs et sur le dos d'un monsieur millionnaire de Montréal qui paiera pas plus que sa part, c'est certain, car il n'a jamais fait de cadeaux à la paroisse de Ste-Marguerite, lui qui se plaint que les charretiers d'ici le surchargent en lui faisant payer \$1.00 pour le conduire chez lui à dix milles de la gare.

Une action en séparation de biens a été intentée le 5 novembre 1907 par Dame Marie-Louise Forget, épouse de François-Xavier Poirier, journalier du Canton Wolfe, District de Terrebonne, contre son dit mari, sous le numéro 322 des dossiers de la Cour Supérieure du District de Terrebonne.

Ste-Scholastique, ce 25 novembre 1907.

NANTEL & ROCHON,

Avocats de la demanderesse.



Envoi franco contre 25 cents.
LABORATOIRE LACHANCE
87, rue St-Christophe, Montreal. 2-07

Nous invitons les étrangers qui ont droit de vote dans notre paroisse à venir à notre secours. Depuis que nous avons un certain monsieur dans notre paroisse on ne fait que se chamailler. Il n'y a plus d'entente et il est à craindre qu'on en vienne bientôt aux mains.

Il est regrettable de le dire, mais le sentiment religieux semble s'éteindre chez un grand nombre qui se rendent encore à l'église mais seulement pour l'amour de leur famille.

La Majorité des Citoyens
de Ste-Marguerite.

HOTEL C. P. R.

N. E. N. SEGUIN, Prop.

STE-SCHOLASTIQUE, P. Q.

Accommodation de première classe, chambres confortables, water-closet, etc.
Donnons des repas à toute heure et service de charretier à la demande des voyageurs.

TELEPHONE BELL NO. 80.
113-318

"LE CASTOR"

Tabac Canadien Rouge Quesnel

Le plus riche en arôme.

Le plus agréable à fumer.

5 CTS

LE PAQUET.

Essayez-le: Vous l'adopterez!

Tabacs en Feuilles

ROUGE HAVANE QUESNEL

Nous avons un assortiment considérable des meilleures sortes de Tabacs en Feuilles, en Roles et en Manottes. Nous invitons le commerce à demander Prix et Echantillons.

LABRECQUE & PELLERIN

REPRESENTANTS EN GROS

485 rue Ontario Est, MONTREAL, Canada.



FOURRURES au prix du gros

Nous importons directement nos fourrures, et achetons aux plus bas prix, argent comptant. Nos dépenses sont minimales; nous avons un personnel choisi, qui nous permet de fabriquer à bon marché: **Tours de Cou, Etoiles, Pélerines, Manchons, Casques, Mantoux, etc.** Venez examiner notre assortiment et nos prix vous accorderont. Vous pourrez les comparer, qualité pour qualité, à ceux d'autres maisons.

JOSEPH ROY, Manufacturier
314 Rue Rachel, coin Berri, Montréal.

Le plus gros Magasin de Fourrures du Nord de la Ville.

UNION ASSURANCE SOCIETY

ETABLIE EN 1711

L'ACTIF DEPASSE \$25,000,000

L'une des plus anciennes et des plus puissantes compagnies de feu. Dépôt au gouvernement de \$525,000. Pour informations, s'adresser à

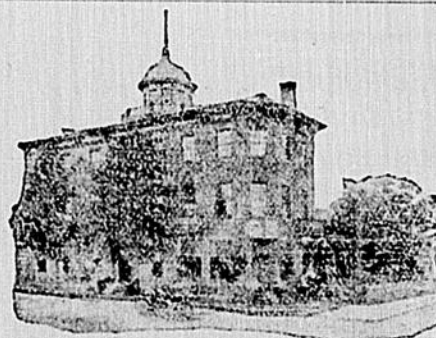
T. L. MORRINEY, Gérant, Montréal.

JON. BESSETTE, St-Jérôme.

J. M. DORION, Agent General,

1-9-95 M. Dorion sera à St-Jérôme une fois par semaine.

Lachute, P. Q.



Telephone Longue Distance 37 B. P.

Hotel Beaulieu

G. A. Beaulieu, Prop.

Cuisine française. Le mieux aménagé pour Banquets. Attention spéciale pour les voyageurs de commerce.

Le plus Grand Hotel de la Ville

PRÈS DE LA GARE

ST-JEROME, P. Q.

Spécialité: Bières Allemandes Importées



HOTEL VICTORIA

ED. LANGLOIS, Prop.

Tél. Bell No. 39. ST-JEROME, P. Q.

La CRISE D'ECONOMIE des CANTONS DU NORD St-Jérôme, P. Q.

Fait toutes sortes de transactions d'argent.

Escompte les billets de commerce et les billets d'encan.

Fait toutes espèces de collections.

Traites émises sur toutes les parties de l'Amérique.

Traites des pays étrangers encaissées au taux le plus bas.

Intérêts alloués sur dépôts.

R. DESCHAMBAULT,
Gérant.

M. Isenberg

MARCHAND DE

Guénilles, Os, Vieilles Cloques, Fer, Fonte, Cuivre, Pelleteries, Etc.

Les prix de Montréal sont payés comptant.

279-283 Rue LABELLE
Saint-Jerome, P. Q.